

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Missions

La bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse est un service public, ouvert et accessible à tous, dont les missions sont de permettre l'accès à l'information, à la culture et à la formation tout au long de la vie.

Elle garantit à tous les publics un libre accès à toutes les formes de savoirs et d'expressions culturelles et à l'information, sur place ou à distance.

Lieu de vie, de rencontres et de mixité sociale et générationnelle, la bibliothèque est ouverte à l'expérimentation, à l'échange collaboratif des savoirs et au débat citoyen.

L'entrée et la consultation sur place sont libres et gratuites pour tous (cf. détail Article 4).

L'inscription permettant l'emprunt de documents est gratuite pour tous (cf. modalités Article 6).

Les usagers peuvent assister à des animations sans obligation d'être inscrit.

ARTICLE 2 : Réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse

La bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse fait partie du réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse dans le cadre duquel elle coopère avec les bibliothèques municipales de Corenc et de La Tronche.

ARTICLE 3 : Interdictions

La bibliothèque est un lieu public.

Il est donc interdit :

- de fumer (y compris des cigarettes électroniques), de consommer de l'alcool dans les locaux et de manger (hors des collations proposées par la bibliothèque),
- de faire entrer des animaux, même tenus en laisse (exception faite pour les chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap),
- de perturber par son comportement le bon fonctionnement du service et de gêner les autres usagers.

ARTICLE 4 : Conditions d'accès

La bibliothèque est libre d'accès aux heures d'ouverture aux adultes, aux enfants de plus de 11 ans et aux enfants de moins de 11 ans accompagnés d'un adulte ou bénéficiant d'une autorisation mentionnée sur le formulaire d'inscription. Concernant les enfants de moins de 11 ans, seuls les enfants dont les parents ayant stipulé dans le formulaire d'inscription qu'ils autorisaient expressément les enfants listés à se rendre seul à la bibliothèque, pourront être admis sans accompagnants. (cf. annexe : Autorisation parentale).

Les parents de tous les mineurs se rendant seuls à la bibliothèque s'engagent à fournir des coordonnées téléphoniques à jour à la responsable de la bibliothèque et à venir chercher leur enfant si celui-ci perturbe le calme du lieu par son comportement. Les parents s'engagent à communiquer tout changement de coordonnées dans les plus brefs délais.

ARTICLE 5 : Responsabilité des usagers

Les adultes sont responsables du comportement des enfants qu'ils accompagnent.

Les enfants non accompagnés ne sont pas sous la responsabilité des bibliothécaires (agent ou bénévoles), qui ont pour seul rôle de les accueillir et de les conseiller.

En cas de dégradation du bâtiment, de son mobilier ou de son équipement, la commune se réserve le droit de demander à l'individu responsable de la dégradation ou à ses parents le règlement de la facture de remise en état.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des vols concernant les effets personnels des usagers.

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux dès l'entrée dans la bibliothèque.

ARTICLE 6 : Inscriptions

Pour s'inscrire l'utilisateur doit fournir une pièce d'identité ou toute autre pièce justifiant de son âge.

Pour toute inscription des moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être fournie.

ARTICLE 7 : Modalités de prêt

Chaque lecteur préalablement inscrit peut emprunter :

- 12 documents (dont seulement 4 livres appartenant à la bibliothèque du Sappey en Chartreuse) sur l'ensemble du réseau La Petite Chartreuse (livres, revues, livres audio, CD, DVD)
- pour une durée de 4 semaines maximum
- 2 nouveautés peuvent être empruntées par compte lecteur

Une prolongation des prêts peut être demandée ou effectuée directement par le lecteur depuis son compte lecteur sur le site internet du réseau La Petite Chartreuse www.bibliotheques-petite-chartreuse.fr

Le non-respect des délais de prêt est pénalisant pour les autres lecteurs.

En cas de retard de 30 jours une relance est envoyée et à partir de 65 jours de retard une interdiction de prêt est appliquée jusqu'au retour de documents.

En cas de retard de plus d'un mois une interdiction de prêt de 1 mois à compter de la date de retour du document pourra être décidée. En cas de retard de plus d'un mois, le contrevenant sera radié pendant 1 an.

ARTICLE 8 : Retour des documents empruntés

Les documents doivent être ramenés dans la bibliothèque où ils ont été empruntés, aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque pour la bibliothèque provisoire du Sappey en Chartreuse.

ARTICLE 9 : Document abîmé

Les documents disponibles dans la bibliothèque appartiennent à la collectivité, chaque usager est responsable des documents consultés sur place ou empruntés.

Tout document détérioré ou perdu devra être remplacé à l'identique ou ouvrage équivalent en accord avec la bibliothèque.

Les documents abîmés ne doivent pas être réparés mais signalés lors de leur retour.

Il est interdit de souligner ou de surligner le texte dans les livres ou revues, d'écrire des commentaires dans les marges, de déchirer ou découper des pages, des photos ou des reproductions, de décoller les étiquettes.

Les documents doivent être rendus complets. Le remplacement des accessoires manquants ou abîmés sera exigé.

En cas de non remplacement et à partir de 65 jours de retard une interdiction de prêt est appliquée jusqu'au remplacement du ou des documents.

ARTICLE 10 : Droit d'auteur

Les collections de la bibliothèque sont soumises à la législation sur le droit d'auteur.

Les reproductions de documents de la bibliothèque sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique.

Les services de la bibliothèque ne permettent pas de faire de photocopies sur place. Un service de photocopie est disponible en Mairie aux heures d'ouverture

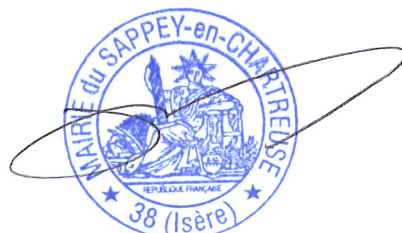
Les consultations des documents sonores et DVD empruntés sont exclusivement réservées à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (cercle de famille).

Les règles énoncées dans ce document s'imposent à tous les usagers de la bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse, qu'ils soient inscrits ou non. Toute personne contrevenant à ces règles pourra être temporairement ou définitivement exclue et se voir retirer son compte lecteur.

Le Maire

Dominique ESCARON

Le 18/07/23



ANNEXE 1

Bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse
Autorisation parentale

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Nom des parents : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail des parents : _____

J'autorise : mon enfant mes enfants

à s'inscrire à la Bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse

à consulter et à emprunter des documents

à se rendre seul à la bibliothèque (pour les enfants de moins de 11 ans)

Je m'engage à ce que mon/mes enfant-s respecte-nt **le règlement intérieur de la bibliothèque municipale du Sappey en Chartreuse.**

Fait au Sappey en Chartreuse le : ___ / ___ / _____

Signature :

